



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017

n° 07 - 2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, sous la présidence de **M. André DENOT**, conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, **MERCREDI 05 AVRIL 2017 à 14 heures**, salle du Pôle Hippique de SAINT-LO, sur convocation du 20 mars 2017.

Selon l'article 10 des statuts, le quorum est atteint lorsque le nombre de membres présents s'élève à 5. Le quorum est atteint avec **7 membres titulaires et 1 membre suppléant** ayant voix délibérative.

ETAIENT PRÉSENTS :

Conseil Régional de Normandie

Mme Malika CHERRIERE	Titulaire
M. Jacques GAILLARD	Titulaire
M. Pascal MARIE	Titulaire

Conseil départemental de la Manche

M. Jean-Claude BRAUD	Titulaire
M. François BRIERE	Titulaire
M. André DENOT	Titulaire
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Titulaire

Conseil Régional de Normandie

Mme Isabelle VANDENBERGHE	Suppléante
----------------------------------	------------

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Manuel COUSIN	Titulaire
------------------------------	-----------

Vu le code général des collectivités territoriales ;

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

Après avoir examiné le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le COMPTE DE GESTION 2016** établi par Mme le payeur départemental du Syndicat Mixte, qui fait apparaître :

- en section d'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT	en €
RECETTES	812 477,16 €
DEPENSES	980 673,26 €
SOLDE D'EXECUTION	- 168 196,10 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	373 980,27 €
RESULTAT CUMULE	205 784,17 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement	66 779,92 €

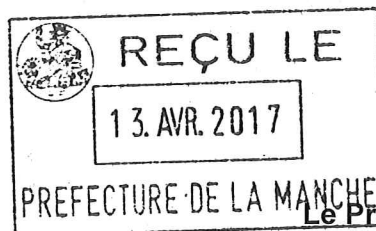
- en section de FONCTIONNEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	en €
RECETTES	1 551 031,73 €
DEPENSES	1 507 148,58 €
SOLDE D'EXECUTION	43 883,15 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	308 459,16 €
RESULTAT CUMULE	352 342,31 €

- **VOTE le COMPTE ADMINISTRATIF 2016** joint, établi par le SMPH, arrêté au 31 janvier 2017, qui fait apparaître les mêmes résultats :

⇒ en INVESTISSEMENT : un excédent de 205 784,17 € €

⇒ en FONCTIONNEMENT : un excédent de 352 342,31 €



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT